

**MOUVEMENT DEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2018
FICHE RENSEIGNEMENT BAREME**

à retourner par l'enseignant qui bénéficie d'un barème différent de l'ancienneté générale de service seule
avant le 04 avril 2018 à la D1D – Gestion collective

Nom : Prénom :

Affectation 2017-2018 :

Coordonnées téléphoniques : fixe : portable :

1 - Ancienneté Générale de Service au 01/09/2018 :an(s).....mois.....jours

2 - Personnel enseignant titularisable au 01/09/18 : année d'obtention du concours

3 - Enseignement spécialisé :

- ⇒ titulaire CAPA-SH 400 points
- ⇒ stagiaire CAPPEI en 2017/2018 affecté à titre provisoire en 2017/2018 200 points
- ⇒ stagiaire CAPPEI à compter du 01/09/2018 100 points
- ⇒ enseignant non spécialisé nommé à titre provisoire sur poste ASH à temps plein 3 points
 - ☞ 1 année supplémentaire (antérieure et consécutive) 1 point
 - ☞ 2 années supplémentaires et + (antérieures et consécutives) 2 points

☞ en cas de travail à temps partiel pendant la période, quotité de travail :

4 - Barème lié à la nature du poste occupé en 2017-2018 :

- ⇒ 5 années d'exercice continu dans une école en éducation prioritaire 5 points
 - ⇒ adjoint ayant assuré la direction d'une école restée vacante l'année précédente et qui la demande en vœu 1 uniquement 5 points
 - ⇒ bonification liée à l'exercice continu sur un poste ayant donné lieu à un courrier (à fournir)
- Précisez la date de votre première affectation dans l'école

5 - Mesure de carte scolaire :

♦ fermeture d'une classe

adjoint de classe

- ⇒ bonification pour poste vacant demandé dans la même école ou RPI (pour l'adjoint de classe touché par la mesure de carte scolaire) 900 points
- ⇒ dans l'école ou RPI au 01/09/2018 ou en CTSD de septembre 2017 6 points

(l'adjoint touché par la mesure **doit demander en vœu 1** l'école où il exerce pour bénéficier des 6 points sur tous les autres vœux)

directeur d'école

- ⇒ directeur d'école touché par une diminution indiciaire ou une diminution de décharge pour retrouver une situation équivalente de direction 6 points
- ⇒ directeur d'école concerné par la fermeture de la direction suite à un regroupement d'école et pour retrouver une situation équivalente de direction 50 points

♦ fermeture d'une école

adjoint de classe

- vœu(x) consécutifs même commune ou RPI 50 points
- sur tous les autres vœux (si 1^{er} vœu même commune) 6 points

directeur d'école

- vœu(x) même commune ou même groupe direction 50 points
- sur tous les autres vœux (si 1^{er} vœu même commune) 6 points

♦ fermeture de poste

- ⇒ bonification pour poste vacant demandé dans la même école ou RPI (pour l'adjoint de classe touché par la mesure de carte scolaire) 50 points
 - ⇒ dans l'école ou RPI au 01/09/2018 ou en CTSD de septembre 2017 6 points
- nom de l'école concernée par la fermeture :

6 - Professeur des écoles dont la demande sera étudiée hors barème en CAPD :

- ⇒ au titre du handicap Avis du Médecin de prévention sollicité :
- ⇒ retour CLD oui non
- ⇒ situation médicale sociale grave

A....., le..... Signature